

En Basse-Bretagne au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz

I

Un tricentenaire

CETTE année se célèbre le 300^e anniversaire de la mort de Dom Michel Le Nobletz. Le 5 mai 1652, au Conquet, dans une pauvre logette qui lui fut prêtée par charité, ce gentilhomme de belle lignée s'endormit dans le Seigneur après avoir baisé tendrement le crucifix que lui tendait le P. Maunoir. Il laissait pour tous biens quelques menus objets : deux chemises, une soutane et un manteau dont il s'était couvert sur son grabat contre les frissons de la fièvre ; plus un trépied en fer, un pot de terre, une écuelle, une assiette, un chandelier, une table, un coffret, et, comme article de luxe, un bénitier en faïence ; enfin 25 sols de monnaie.

Il était le fondateur des Missions en langue bretonne. Un « géant de la Sainteté » (1) ; un « grand homme... d'un personnalisme intense... un génie ». (2)

Le présent millésime est le plus rapproché de la béatification (20 mai 1951) de l'homme qui fut plus que son successeur et son disciple, mais son fils spirituel et l'héritier de ses méthodes d'apostolat, le P. Julien Maunoir, destiné par lui aux missions, puis entraîné, formé, suivi, encouragé par lui.

Aux cérémonies commémoratives en son honneur (3), il convient que s'intéresse la Bretagne tout entière, puisqu'il est au départ de la légion d'ouvriers évangéliques qui exercèrent sur nos diocèses une action si profonde.

La période active de sa carrière — allant de 1608 à 1640 — correspond donc approximativement au règne de Louis XIII. Le Revival qui accompagna son action et celle de ses premiers disciples fut, croyons-nous, plus profond et plus étendu qu'en n'importe

(1) R. P. LANZ, vice-postulateur général en Cour de Rome des causes de béatification et de canonisation.

(2) Abbé H. BRÉMOND, de l'Académie Française.

(3) Au Conquet (4 mai), puis en diverses localités.

quelle autre région : « Il y a eu chez nous, à la même époque, beaucoup d'autres missions : en Normandie avec Saint Jean Eudes ; en Lorraine, avec Saint Pierre Fourier ; dans le Limousin, le Languedoc et la Provence, avec le P. Lejeune ; dans le Velay et le Vivarais, avec Saint François Régis ; à Paris même avec M. Olier et ses compagnons ; un peu de tous les côtés avec les disciples de Saint Vincent de Paul. Mais aucune de ces entreprises, sauf peut-être à certains jours les missions de Normandie, ne présente le même intérêt que les missions de Bretagne ; aucune, je le crois du moins, n'a eu le même succès. Beaucoup de zèle certes, et des conversions innombrables ». (4)

Dans l'histoire religieuse de la Basse-Bretagne, l'action missionnaire accomplie par Michel Le Nobletz et issue de son entreprise est, pensons-nous, l'événement le plus important après l'évangélisation primitive. Celle-ci avait eu pour principaux artisans les émigrés : prêtres et moines de Grande-Bretagne : Pol, Tugdual, Samson, Méen, Briec et les autres, venus accompagner leurs compatriotes chassés de certaines régions celtiques britanniques par l'occupation saxonne. Il est remarquable que Dom Michel se conformera, dans ses courses apostoliques, à l'itinéraire côtier des saints de cette période lointaine en Tréguier, en Léon et en Cornouaille.

L'enfance et la première jeunesse de Michel

Il naquit le 29 septembre 1577 au manoir de Kerodern, en Plouguerneau (dans le diocèse du Léon, au nord de Brest). Son père, Messire Hervé Le Nobletz — Monsieur de Kerodern pour les gens du pays — seigneur de bonne souche nobiliaire, avait la charge de notaire royal (5). Sa mère, Dame Françoise de Lesguern, appartenait aux familles les mieux apanagées de la région, telle celle des Coëtmenech, hauts et puissants seigneurs (6).

Un épisode de la prime enfance de Michel laisse supposer qu'il apprit le breton sur les genoux de sa mère : « *Me zo bet e ti Doué* », lui répondait-il quand elle lui reprochait ses allées et venues le long de l'étang pour se rendre à la chapelle Saint-Claude (7).

(4) H. BRÉMOND, *La Conquête Mystique*, p. 82-83.

(5) Les notaires royaux étaient officiers, c'est-à-dire fonctionnaires au nom de Sa Majesté avec les sénéchaux, les avocats, les procureurs et autres agents « priseurs et estimateurs », comme dira un jour Dom Michel qui n'en aura cure en ce qui concernait ses biens.

(6) Elle est mentionnée au tableau généalogique des barons de Kermorvan, en Trébabu, comme étant la fille d'Alain de Lesguern, troisième de ces nom et prénom, et de Jeanne du Châtel, de la fameuse maison des du Châtel qui commandaient la mer depuis Kersaint-Trémazan jusqu'à la Penfeld.

La gentilhommière de Kerodern, maintenant disparue, était un manoir noble avec ses privilèges afférents : chapelle, étang, colombier aux multiples cloisons accolées et ses dépendances : bois et avenues, un calvaire qui a seul subsisté.

(7) Le fait est raconté par le second biographe de Michel, l'auteur de l'autographe (XVII^e) dont le manuscrit de la bibliothèque de Kerdanet est une copie très ancienne, publié par le chanoine Pérennès en 1934. Nous lui emprunterons pour cette étude pas mal de renseignements ainsi qu'à l'autre biographie imprimée en 1666, et dont l'auteur est le P. Verjus.

Messire Hervé et Dame Françoise avaient connu l'âge d'or, l'époque où la Bretagne « le Pérou des Français » jouissait d'une renommée légendaire de prospérité. Par ses armateurs et ses marins, « les meilleurs du monde », écrivait un agent du roi d'Espagne à son maître, elle exportait grains et toiles dans les Flandres, en Espagne et au Portugal ; des marins de Morlaix et de St-Pol-de-Léon fréquentaient jusqu'aux havres du Brésil (8) ; elle importait pour le ravitaillement des hôtelleries, nombreuses et bien pourvues — la seule ville de Morlaix possédait à elle seule 165 hôtels et auberges (9) pour l'usage des gentilshommes, des bourgeois et des paysans aisés — vins d'Aunis, de Bordeaux et d'Espagne, huile d'olive, sel de La Rochelle.

Le bien-être se faisait sentir à tous les échelons de la société. Les seigneurs s'abritaient dans leurs châteaux ou leurs manoirs, résidences à la silhouette bien assise ; ils étaient parfois assujettis au service des armes, car il y avait quelques ombres à ce tableau enchanteur. Mais depuis la fin de la guerre de Succession (1365) la paix régnait, à part quelques alertes provoquées sur les côtes par les Anglais. Les bourgeois gitaient dans des hôtels en pierres de taille aux substantielles proportions, si l'on en juge d'après les exemplaires qui nous restent ; même les ménages du peuple, au témoignage de Moreau, étaient « bien complets ». Les inventaires du temps confirment l'exactitude du tableau (10).

La famille Le Nobletz possédait de grands biens. M. de Kerodern déclarera un jour à Michel qu'il aura déboursé pour ses seules études deux mille écus, soit six mille livres de bon aloi de la fin du seizième siècle. Or les autres frères reçurent aux Universités une formation semblable. Ils étaient cinq fils : Claude, l'aîné, qui sera, après son père, seigneur et propriétaire du manoir familial ; Jean, qui occupera la charge de substitut du procureur du Roi, à Lesneven ; Guillaume, qui suivra le barreau ; Michel était le quatrième ; Hervé, le plus jeune, sera docteur en droit. Les filles étaient au nombre de six ; les quatre ou cinq qui parvinrent à l'âge adulte, reçurent l'éducation de leur rang. Marguerite que nous connaissons le mieux par la chronique, parce qu'elle suivra son frère dans les missions, tiendra les écoles ; elle connaissait le latin. Nous ne savons si les demoiselles ses sœurs et elle-même furent envoyées chez les Bénédictines de Saint-Sulpice de Rennes comme leurs contemporaines, les trois demoiselles de Lanuzouarn de Plouénan. La distance était longue du Léon à ce couvent renommé : trois relais, sur des chevaux de selle, avec une escorte, plus un cheval chargé de leurs bagages (11). Il fallait donc aller bien loin, car les Ursulines n'étaient pas encore installées dans le pays.

Messire Hervé et son épouse, élevés au temps de la grande

(8) DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine Française*.

(9) D'après DAUMESNIL, que cite Louis LE GUENNEC, *Choses et Gens de Bretagne*, p. 166.

(10) J'en signale plusieurs dans mon livre *Les missions bretonnes*.

(11) L. LE GUENNEC, *Choses et Gens de Bretagne*, p. 170.

euphorie, avaient connu les méthodes pédagogiques mises à la mode par la Renaissance ; ils étaient en mesure d'en retenir le meilleur pour l'éducation de leurs enfants. C'est ce qui paraît dans l'instruction et la formation de Michel.

A travers le moyen âge, l'Eglise avait été la dispensatrice du savoir. M. Ogès, dans une étude très documentée (12) où abondent des informations peu connues avant lui, a bien montré ce rôle depuis l'époque médiévale, dans la région qui correspond aux limites actuelles du Finistère.

Des chapelles de village servaient parfois de locaux scolaires : ainsi le premier précepteur de Michel, un prêtre, Messire Thomas Cozic, faisait école en la chapelle Sainte-Anastasia, en Saint-Frégant, non loin du château du grand-père maternel, le Seigneur de Lesguern, chez qui Michel, enfant, passa quelques années.

M. de Lesguern mourut vers 1585. Michel avait huit ans. M. de Kerodern rappela son fils et voulut le former en vase clos. Il le confia à un de ces ecclésiastiques, nombreux dans chaque paroisse, parmi lesquels il était prévu par des statuts épiscopaux qu'un ou deux seraient choisis pour remplir les fonctions de maîtres d'école. Celui qui fut chargé de Michel s'appelait Gilles Mazeas. Mais cette formation en isolé fut de courte durée. Le système qui consistait à mener l'écolier par « les routes gazonnées et doux-fleurantes » chères à Montaigne, présentait l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'émulation si utile au développement intellectuel et moral. En revanche, un pédagogue unique, qui ferait preuve de sévérité, n'était pas non plus à recommander. Le second biographe fait cette juste remarque : « La grande sévérité des précepteurs émousse souventes fois l'esprit des enfants ».

Le fait est que Messire Hervé, après expérience, mit son fils entre les mains de deux ecclésiastiques, les frères Yves et Henri Gourvennec, des maîtres aussi savants que pieux et pas trop sévères : « Ils inspiraient doucement et efficacement la piété et la doctrine à leurs enfants ». Remarque laconique, mais suffisante pour que nous en déduisions qu'ils se livraient à un certain enseignement collectif. Ils faisaient leurs classes sur le territoire de Plouguerneau en la chapelle Saint-Antoine.

Michel avait 13 ans quand il finit son stage chez les frères Gourvennec. Il fallait trouver pour l'écolier un établissement qui comportât un cycle d'études préliminaire à l'Université. Ploudaniel offrait cet avantage. Dans cette paroisse, aux portes de Lesneven et de Notre-Dame du Folgoët, enseignait un professeur « estimé habile dans le pays », Maître Alain Le Guen, prêtre. Son école avait un programme d'études plus étendu que la débutante institution de St-Pol (13). A Ploudaniel, notre écolier dut parcourir un programme

(12) Parue dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1936-37. (Un tirage à part en a été fait.)

(13) On ne pouvait encore donner le nom de collège à la prébende scholastique fondée en 1580 par l'Evêque Rolland de Neufville, pour que ses revenus servissent à payer un précepteur à l'Ecole du Léon ; celle-ci ne sera de plein exercice que dans le cours bien avancé du siècle suivant.

assez complet de matières du second degré puisque, au bout de six ans, il sera capable d'être admis au célèbre Collège de Guyenne, à Bordeaux.

Le temps de scolarité de Michel sous la clémentine régence de Maître Alain avait juste coïncidé avec la période agitée des guerres civiles et religieuses. Le biographe cité ne cache pas que, sans ces guerres, notre élève eût été plus avancé dans les lettres. L'état du royaume, l'éloignement des centres les plus réputés du savoir, les difficultés et les dangers des communications étaient des obstacles qui contrecarraient les projets des parents.

Les guerres de la Ligue et leurs conséquences

L'occasion des guerres qui, depuis près de trente ans, désolaient une partie importante du royaume, fut en Bretagne, l'assassinat du Duc de Guise (1588). Dès 1589, Royaux et Ligueurs y furent aux prises ; puis des troupes étrangères déferlèrent sur son sol : les Anglais, à partir de 1591, soutiennent le roi protestant ; les Espagnols, depuis un an, étaient venus au secours des catholiques. Henri IV avait eu beau se convertir au catholicisme romain (1593), la pacification ne se fit pas encore chez nous, où le duc de Mercœur avait pris la tête de l'opposition au Roi. Les Espagnols entretenaient la résistance, surtout dans l'espèce de « poche » de la presqu'île de Crozon.

Le bilan ? Evidemment il ne s'agit ici que d'un état de pertes approximatif : plus d'un million de Français avaient péri sur le territoire du royaume au cours de luttes tantôt simultanées, tantôt sporadiques, avec des trêves et des répit, et par suite des brigandages auxquels ces dissensions servirent de prétexte. Sur ce nombre de victimes, combien de Bretons, gentilshommes, bourgeois, paysans et même gens d'Eglise ? Il se produisit, tant en Bretagne basse que haute, « tant de désolations et d'incommodités qu'il n'est pas possible de les réciter ». Nous lisons cette réflexion sous la plume d'un contemporain ; car nous possédons notre historien de la Ligue : le chanoine Moreau, conseiller au présidial de Quimper et officiel de Cornouaille (14).

(14) S'il compose de façon discursive, au décousu — il écrivait dans l'époque préclassique — son style ne manque pas de charme et de pittoresque, soit qu'il brosse des portraits d'hommes de guerre, soit qu'il expose des mouvements de troupes, un siège, une bataille, soit qu'il décrive les mœurs du temps et les maux qui accompagnèrent le cataclysme, à savoir : épidémies, famine, dépravement moral, bref tous les fléaux « châtements de Dieu », en quelque sorte rançon des longues guerres.

De nombreux passages de son livre mériteraient d'être recueillis dans une anthologie d'écrits du début du XVII^e siècle. Tantôt il prend des airs de bonhomie comme Joinville, tantôt il se livre à des pointes de malice, même d'ironie mordante, ou bien il s'élève jusqu'au pathétique pour clamer ses sympathies ou ses antipathies et fustiger les vices du temps ; moraliste et ardent partisan d'une cause, il a une tendance à morigéner les hommes et à exagérer les fautes d'un camp d'adversaires.

Il insiste avec un luxe de détails sur ce qui se passa en Cornouaille. Il était Cornouaillais ; il résidait à Quimper ou aux environs pendant la tourmente ; il était informé des événements ; il fut témoin de plusieurs. Son livre est, d'ailleurs, intitulé : *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les guerres de la Ligue et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille*. Il est vrai que la Cornouaille fut,

Moreau n'est pas le seul de son temps à relater les malheurs de ce diocèse. Dans une lettre au Roi (1592) Marie de Morais, prieure de Locmaria-Quimper, se plaint de la rigueur de la guerre qui empêche le libre exercice de la justice dans l'Evêché à cause de l'insécurité des chemins. Veut-on un autre témoignage ? 91 paroisses de Cornouaille présentent à Henri IV, le 23 janvier 1599, des listes consistantes de leurs dommages de guerre, et demandent qu'il plaise à Sa Majesté de les exonérer des taxes royales. Les ruines sont évaluées à 20 millions de livres de dégâts, somme qui représente pour le moins six milliards de notre monnaie actuelle. Et encore n'y sont pas compris les dommages que d'autres paroisses eurent à subir du stationnement et du passage des Ligueurs et des Royaux et de leurs alliés. L'attention du souverain est appelée sur des faits comme les suivants : 1° les ravages, pillages, incendies et massacres par les troupes de la Magnane (15) au Faou — encore une ville que visitera Michel — et dans les localités voisines à trois, quatre et cinq lieues à la ronde : « ville » dit la requête, « auparavant opulente, et riche, de laquelle Sa Majesté retirait grande finance pour le trafic et commerce qu'on y faisait » ; 2° « les violences, cruautés, exactions, bruslements » du chef de bandes La Fontenelle qui « tua et massacra au bourg de Saint-Germain [Plogastel] deux à trois mille hommes ». A la suite de cette requête, le Roi en son conseil fit remise aux 91 paroisses plaignantes de toutes impositions royales jusqu'à l'année 1604 et les déchargea des deux tiers des dîmes pour 1604, 1605 et 1606 (16).

Le Tréguier avait aussi connu, outre l'occupation étrangère, les brigandages dont elle fut l'occasion. La ville de Tréguier, *Lantreguer*, eut 140 maisons incendiées. La Fontenelle « chrétien de nom et Turc en effet... parjure, perfide... trouvant prétexte sous le manteau de la guerre... » dit Moreau qui « dépeint ce tigre de ses couleurs », avait établi son quartier au château de Coëtrec, près de Lannion, d'où il ravagea tout le pays d'alentour (17). Le capitaine-bandit et les Espagnols auxquels il s'était allié, se maintinrent dans le château-fort de Primel en Plougasnou, malgré le blocus du gouverneur de Morlaix, Boiséon de Coëtnizan. Ce ne fut pas avant mai 1598 que le capitaine espagnol Graviel de Amezcoba abandonna Primel pour regagner par mer le port de Blavet (18), actuellement Port-Louis.

Le Léon ne fut pas mis à aussi dure épreuve que la Cornouaille. Sur les 82 localités — ce chiffre n'est pas exhaustif — que Moreau

plus que les autres régions, le théâtre d'opérations. Des secteurs particulièrement éprouvés furent le Cap-Sizun, Pont-L'Abbé et environs, Concarneau, Douarnenez, Quimper et la presqu'île de Crozon. Il est à remarquer que tous, sauf ce dernier, seront les lieux de prédilection où Michel exercera son apostolat.

(15) Successivement royaliste et ligueur.

(16) D'après un registre conservé à la Bibliothèque Nationale, Fonds français N° 22311, reproduit dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1900, p. 93 et suiv.

(17) BAUDRY, *La Fontenelle*. Cf. DURTELLE DE SAINT SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, T. 2, p. 70.

(18) LE GUENNEC, *Vieux Manoirs...*, p. 256.

signale comme ayant été la proie des gens de guerre et des brigands sur le territoire qui correspond à notre Finistère-Nord, je n'ai relevé, Brest et Morlaix y compris, que 7 du Léon, chiffre également très incomplet. Moreau ne cite pas, par exemple, le pillage du château de Mezarnou, en Plouneventer, ni celui de Penmarch, en Saint-Frégant. Le propriétaire de Mezarnou, Hervé de Parcevaux, estimait à 70 mille écus la valeur des objets détruits.

Avant que les camps adverses eurent définitivement éteint leurs querelles, les gentilshommes léonards s'étaient retirés de la lutte. Si ceux de Morlaix et des environs, entrés dans la Ligue ou Sainte Union en 1589, y demeurèrent jusqu'à la paix définitive, un groupe de seigneurs réunis au Folgoët, le 8 août 1594, firent leur soumission entre les mains de René de Rieux, marquis de Sourdeac, gouverneur de la ville et du château de Brest, le père du futur évêque de Léon. Ils protestèrent « n'avoir eu oncques l'intention de se désunir de la couronne de France et n'avoir eu d'autre crainte que de tomber sous la domination de l'hérésie, crainte dissipée depuis la conversion de Sa Majesté. Le Sr de Rieux accepta, au nom du Roi, ladite capitulation, qui fut signée le même jour à Lesneven » (19). Le calme eût peut-être régné dans le Léon si La Fontenelle et La Magnane n'avaient poursuivi leurs déprédations.

Michel aux Universités

Dès la libération du territoire, M. de Kerodern envoya à Bordeaux Michel et ceux de ses autres fils qui étaient encore aux études. Ils firent le voyage par voie de mer en octobre 1596.

Les bateaux bretons de ce temps, à mâture unique ou à deux ou trois mâts, aux voiles tendues, ne se distinguaient guère, dans leurs détails de forme et de grément, des autres navires de l'époque. Un des tableaux que Michel composera, ou qui sera composé sous son inspiration, la « Carte des Conseils » reproduira les types de ces embarcations : des bateaux à deux mâts, y compris deux à haut bord. Il se peut que notre jeune passager, très observateur, ait examiné au cours de la traversée, les cartes marines signalant rochers, bancs de sable et autres dangers de la mer qui l'inspireront dans son enseignement catéchistique.

Ici se pose une question : seuls les riches pouvaient-ils, en Bretagne, accéder à l'enseignement supérieur ? Evidemment, ce leur était plus facile ; mais nous savons que des jeunes gens intelligents, sans fortune, fréquentaient comme boursiers les diverses Universités. L'Eglise ou des familles riches prenaient leurs études à charge. Michel parlera souvent, dans ses notes, de ses condisciples dépourvus de fortune personnelle. Il recommandera aux riches de porter intérêt aux étudiants pauvres : « Tâchez de faire du bien à votre prochain, nommément en lui donnant quelque instruction... Entretenez un ecclésiastique aux études ». Le plus grand nombre

(19) Texte reproduit dans *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie de Quimper*, 1922, p. 22.

de clercs, il est vrai, n'allaient pas prendre leurs grades universitaires, et il n'y avait pas encore de séminaires ; Quimper aura le sien en 1669 et Saint-Pol seulement en 1680. A l'époque où nous sommes, les futurs clercs fréquentaient les écoles monastiques les plus proches ou bien les écoles presbytérales, près de leurs recteurs et de maîtres instruits. Après plusieurs années d'études dans ces conditions, ils allaient, avant leur appel aux Ordres, passer des examens devant les chanoines dans la ville épiscopale.

Le Collège de Guyenne, où Michel devait rester un an, se distinguait par la discipline littéraire et scientifique qu'on y recevait : c'était l'un des meilleurs du royaume, le meilleur si nous en croyons Montaigne, qui y avait passé 50 ans avant. Mais Michel jugeait qu'on n'y apprenait pas suffisamment « la sagesse céleste et la science du salut ».

Parmi les nombreux étudiants Bretons de Bordeaux, Claude, le frère aîné, faisait figure de chef, puisque ses condisciples l'avaient élu leur « prieur » ou président. Toute cette gent universitaire portait épée au côté et s'en servait pour ferrailler. Les bagarres étaient fréquentes, surtout entre étudiants de diverses provinces. Michel se révélait adroit au maniement des armes avec parades et esquives ; maintes fois il dégaina pour défendre son frère ou se défendre lui-même. De ce fait, il acquit de l'ascendant sur ses compatriotes et fut désigné, à son tour, comme prieur à la place de son aîné. Ce lui fut une occasion de hanter des compagnons turbulents. Il glissait sur une mauvaise pente, lorsqu'il fut sauvé par sa vocation mariale, une dévotion tendre et profonde. Apprenant l'existence, à Agen, d'un collège de la Compagnie de Jésus, où florissaient les lettres et la piété, il partit pour cette ville universitaire.

Pendant quatre ans il y étudia « aux controverses et aux cas de conscience », s'adonna à la philosophie et aux lettres anciennes, devint capable d'expliquer auteurs latins et grecs et de composer des vers dans l'une et l'autre langue. Plus encore, il cultiva son âme. Il aimait à dire que « la sagesse d'En-Haut » s'acquiert par le moyen du mépris du monde : tel était le thème de ses entretiens avec une élite de ses condisciples.

Quand il eut terminé son programme, il retourna à Bordeaux où il suivit ses cours de théologie dans la Somme de Saint Thomas d'Aquin et les Conciles ; il étudiait l'Ecriture dans les textes grecs de la Bible et les apprenait par cœur.

Sa vocation de prêtre-missionnaire catéchiste

Depuis longtemps Michel avait été péniblement affecté par l'ignorance religieuse de la masse des baptisés. Il l'avait constatée parmi ses compatriotes de Plouguerneau et jusque dans sa famille. La cause lui apparaissait dans l'absence ou l'insuffisance de l'enseignement du catéchisme. A Ploudaniel il s'était fait, dès l'âge de

14 ans, catéchiste volontaire aux abords de l'école, malgré les rebuffades dont il était l'objet.

A Bordeaux et à Agen, il était témoin de la même ignorance ; mais dans ces villes universitaires il vit à l'œuvre Capucins et Jésuites instruisant les chrétiens. Ces deux Ordres religieux l'attiraient : il aurait voulu « épouser la Pauvreté en l'habit de Saint François » ; il pensa également entrer dans les rangs des disciples de Saint Ignace. Plus que la compétence de ses maîtres dans les lettres, en philosophie et en théologie, il prisait leurs méthodes catéchistiques et suivait leurs leçons : « Le catéchisme », dira-t-il un jour, est « une chaîne d'or qui lie les âmes au trône du Dieu des miséricordes ». Exerçant cet apostolat d'instruction populaire en ville, surtout auprès des enfants, et dans les campagnes voisines où se propageait le protestantisme, il entraîna dans son sillage une équipe de piex étudiants : parmi ceux-ci, un Bas-Breton de Ploujean, en Tréguier, Pierre Quintin, chevronné de l'armée, ancien lieutenant dans le camp de la Ligue, future gloire de l'Ordre de Saint-Dominique.

Tandis que ses frères s'étaient orientés vers les carrières ouvertes par les études de droit civil, il mûrissait dans la mortification et la méditation son dessein d'être prêtre. Ainsi s'achevait sa vie estudiantine. Nous avons vu que ses études avaient coûté à ses parents six mille livres tournois, ce qui représenterait 1 million 200 mille francs de notre monnaie actuelle, pour le moins, car nous avons un élément d'appréciation sur la valeur des choses à Plouguerneau, où le boisseau (une centaine de livres) de froment se payait un écu en 1589.

Michel ne devait hériter que d'une faible partie de la fortune de ses parents, puisque le fils aîné, Claude, aurait les deux tiers de la succession, le tiers restant devant être réparti entre chacun des autres enfants, en parts égales. Tel était le droit en Bretagne. Nous sommes informés, d'autre part, sur l'application de cette coutume seigneuriale aux héritiers Le Nobletz. Jean, le second des garçons, de sept ans plus âgé que Michel, celui qui sera substitué du procureur du Roi à Lesneven, se plaindra, en 1637, de l'insuffisance de ses revenus en exécution du droit (20).

Longtemps Michel avait hésité à entrer dans l'état ecclésiastique, ne se sentant pas digne. De retour à Kerodern, n'ayant pas encore reçu les Ordres sacrés, il composa sa fameuse méditation qui lui servait de « carte marine ». Il y énumérait, sous forme d'écueils, les dangers auxquels étaient exposés les clercs qui vivaient dans le monde.

C'est vers ce temps qu'il déclina l'offre d'un important bénéfice

(20) Ce gentilhomme, époux de Marie de Kergariou, se dit dans une lettre (Arch. dép. Finistère, Fonds Barbier de Liscoët, série E) « neuvième juveigneur de la maison de Kerodern ». Il avait alors 67 ans. Il mourut à Lesneven le 24 mai 1654 et fut inhumé au chœur de l'église St-Michel. Malgré ses revenus insuffisants (en raison de ses charges de famille), il obtint pour ses filles de bons partis : l'une épousa Urbain de Carné, une autre Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte en Lannilis, de familles d'ancienne extraction nobiliaire. Une Marie Le Nobletz de Kerodern, dame de Kerouartz, fit entrer, en 1683, son fils dans la grande famille de Kergroadez en Brèlès.

que Mgr Rolland de Neufville lui avait faite, après l'avoir entendu argumenter dans une dispute théologique à St-Pol-de-Léon. Michel, par ce refus, avait fort indisposé son père. Autre sujet de mécontentement : M. de Kerodern lui avait payé une soutane de précieuse étoffe bordée de satin. Notre jeune clerc s'en dépouilla et la donna à un prêtre pauvre. Marques de richesse et dignités étaient à ses yeux « les coupe-gorge de l'humilité et de la simplicité chrétiennes ». Le refus du bénéfice eut pour conséquence la séparation momentanée de Michel et de sa famille. Relégué dans une chaumine du voisinage, il y vécut comme un pauvre paysan. Le père le crut revenu à de meilleurs sentiments — du moins il jugeait ainsi — quand il s'ouvrit à lui de sa résolution de se préparer immédiatement à la prêtrise. Il l'autorisa à partir, lui donna la somme nécessaire pour le voyage et six mois d'études. Michel étudia en Sorbonne, ajouta à son bagage d'humaniste-polyglotte la connaissance de la langue hébraïque « par l'affection qu'il avait à l'écriture Sainte ». Enfin sur les conseils d'un Jésuite renommé par sa sainteté, sa doctrine et son éloquence, le P. Cotton, confesseur et prédicateur d'Henri IV, il se décida à recevoir le sacerdoce (1606 ou 1607).

Rentré à Plouguerneau, il fit profession de pratiquer la perfection chrétienne dans l'état ecclésiastique. Le foyer familial ne lui offrait pas le climat favorable : certes la foi subsistait, mais ce n'était pas la ferveur. M. de Kerodern était attaché aux biens terrestres ; M^{me} Françoise avait goût au monde. Parmi ses sœurs, Michel voyait les deux types des jeunes demoiselles de ce temps : Anne était une fille d'intérieur, toute occupée aux soins du ménage et filait la quenouille ; Marguerite, qui avait 22 ans, affichait son collier de perles, portait un diamant au doigt et aimait à se montrer aux assemblées dans sa robe de soie, qui était celui de ses atours auquel elle tenait le plus.

Convaincu comme il l'était que la vie délicate au manger et au dormir rend l'homme sensuel et charnel avec le temps, il se retira dans une petite cellule couverte de paille qu'il s'était fait construire à l'autre bout de la paroisse, au lieu dit Tréménac'h, proche l'Océan. C'est là qu'il se prépara à son ministère. Nous connaissons de lui cette parole : « La vigne doit porter des grappes mûres ». Se couchant à même le sol, portant un cilice depuis le col jusqu'aux genoux, s'infligeant la discipline, gardant un perpétuel silence, sans autre nourriture qu'une écuellée de bouillie d'orge qu'un voisin lui apportait et qui « ne différait en rien d'une écuellée de colle », il vécut ainsi l'espace d'un an, disant la messe, faisant oraison. Il avait emporté dans sa solitude ses traités de théologie qu'il repassait avec soin. Toujours la même idée le hantait : la mise au point de l'enseignement du catéchisme. C'est alors qu'il imagina de le mettre en tableaux, qu'il conçut ses « *taolennou* » si riches de substance morale et doctrinale. Quand il quitta son ermitage, ce fut pour inaugurer sa campagne missionnaire.

(A suivre.)

L. KERBIRIOU.

« C'était lui-même une sorte de Renan plus petit, un Renan d'occasion, un Renan pour puritains. »

Que ce ne soit pas là notre dernier mot ! N'oublions pas que l'intervention de Matthew Arnold a mis en marche ce mouvement de réhabilitation des Celtes — ou plus subtilement encore du celtisme — dans une Angleterre qui se croyait si purement, qui se proclamait si orgueilleusement, saxonne. Il est intervenu avec d'autant plus d'autorité qu'il représentait lui-même ce type dont il allait montrer la facture complexe, cette intime fusion de deux races violemment opposées en un même exemplaire d'humanité. Mais n'oublions pas non plus que c'est Ernest Renan, avec sa « *Poésie des races celtiques* », qui a déterminé en lui le choc décisif, qui a fait monter à la lumière de sa conscience mille intuitions encore enfouies au plus profond de sa double nature. La voix de Renan a suscité la sienne : influence à peine avouée dans le secret des lettres et des interviews, jamais reconnue dans un écrit signé de son nom, influence néanmoins incontestable, et à laquelle nous devons une œuvre dont la fécondité n'a pas encore fini d'agir et de porter ses fruits.

A. RIVOALLAN.

NOTES. — Matthew Arnold, né en 1822, mort en 1888, poète et critique ; fils de Thomas Arnold, directeur du collège de Rugby ; oncle de Mrs Humphry Ward, auteur de *Robert Elsmere* (1888) et *Souvenirs d'un Ecrivain* (1918).

Venu en Bretagne, en mission d'inspection des écoles, en mai 1859. Voir surtout dans *Lettres*, vol. I, 1895, une lettre à sa mère (p. 98) et une lettre à sa femme (p. 94), ainsi qu'un poème intitulé *Carnac*. Sur ce séjour en Bretagne cf. *Bulletin de l'Association France - Grande-Bretagne*, Nov. 1928. L'influence renanienne se marque dans *Essays in Criticism* (Essais de critique), 1865 ; et dans *On the Study of Celtic Literature* (De l'étude de la littérature celtique), 1867.

En Basse-Bretagne au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz

(Suite)

MON dessein n'est pas d'exposer la carrière militante de Dom Michel missionnaire, ni d'examiner, même brièvement, ses méthodes d'apostolat qui se révélèrent si efficaces : *Taolennou*, *Kantikou*, processions spectaculaires (1) ; ni d'entreprendre une étude de sa spiritualité « l'épée de Gédéon », comme il disait « qui met division en plusieurs endroits, un glaive qui sépare le fils du père — (il en parlait d'expérience) — et les amis selon la chair et le monde ».

Tout cela a été dit et fort bien. Il m'a paru moins sentiers battus de confronter avec d'autres documents et témoignages ce que Michel et ses anciens biographes nous apprennent de lui-même et du milieu où s'est déroulée son activité. Une réaction s'est produite, en effet, relativement aux circonstances du redressement spirituel dont il fut, au départ, un agent de premier plan (2).

Les deux biographes, ses contemporains, n'ont-ils pas cédé à la tendance de l'apologie en chargeant le tableau de l'époque de teintes trop sombres pour dresser en un plus vif relief une figure de sainteté ? Comme dans les faits présentés il reste une masse très dense, d'une

(1) On sait qu'un seul épisode de ses tournées apostoliques, se référant à son passage à l'île de Sein, a fourni le thème d'un film à gros succès.

(2) Le premier, jusqu'à plus ample informé, qui se soit élevé contre la réputation faite à la Basse-Bretagne d'avoir été au début de la période missionnaire, une terre d'ignorance et de barbarie spirituelle est Armand-René du Châtellier (1797-1885), membre de plusieurs sociétés savantes, auteur d'ouvrages historiques sérieux. Partant de faits comme les suivants : le nombre de monuments religieux datant de cette époque, les couvents, les confréries, les fondations pieuses, dons et legs de personnes de tous rangs, l'élite instruite et zélée dans le clergé, etc., il concluait : « Il y eut, dans le jugement porté, un défaut d'appréciation convenable des circonstances » (Cf. *Océan* des 16, 23, 28 et 30 mai 1866). Cette opinion est partagée, non seulement par des historiens comme Henri Brémond et Mgr Baudrillart qui n'ont vu que des ouvrages de seconde main, mais par des érudits de chez nous comme le chanoine Peyron (1842-1920) et son successeur aux archives de l'Evêché de Quimper, l'abbé Gabriel Pondaven (1873-1924). Par contre, le Vicomte Hippolyte Le Gouvello fait moins de réserve sur la noirceur du tableau, bien qu'il atténue parfois son jugement dans des notes de bas de pages. J'ai été plus étonné de l'article du P. Rouquette. Les *Deux Etendards*, paru dans *es Etudes* (juillet-août 1951).

authenticité certaine, je ne serai que plus à l'aise pour faire quelques réserves.

Le premier, le R. P. Verjus (1632-1706), un Parisien, résidait à Quimper à la mort de Dom Michel ; le second, l'auteur anonyme du manuscrit original dont la copie du XVIII^e siècle (3) appartient à la famille de Kerdanet, a connu le grand missionnaire. Tous deux ont eu entre les mains plusieurs de ses écrits : ils les citent ou ils les analysent ; parfois ce sont les mêmes documents, et comme par ailleurs nous constatons de nombreux points communs dans les récits des deux auteurs, nous pouvons penser qu'ils ont dû se consulter. Ils ont eu recours à des témoignages. Je prends acte, dès maintenant, de la déclaration du P. Verjus : le but qu'il poursuit est « une œuvre d'édification plutôt que d'érudition » ; 14 chapitres de son livre sont consacrés aux seules vertus de Dom Michel. L'observation vaut également pour l'auteur anonyme, mais je suivrai davantage celui-ci parce que, ayant été mêlé à l'action du Maître, du moins à partir d'une certaine période — ce qui a fait croire que c'est Maunoir lui-même — il eut une prise directe sur bien des faits. Sur d'autres, il a pu se tromper ou exagérer, de sorte qu'à lui aussi s'applique une seconde remarque du P. Verjus : « Il est difficile, lors même qu'il s'agit de choses attestées de notre temps, de se garantir toujours de tromperie » (4).

Autre observation préliminaire : les deux biographes n'ont pu prétendre donner une vue d'ensemble exacte de toute la Basse-Bretagne comprenant Léon, Cornouaille, Tréguier et une partie du Vannetais. Le terrain d'action de Le Nobletz fut réduit à des zones très circonscrites, sauf exceptions aux secteurs qui avaient été les plus éprouvés par les guerres, et de ce chef, les plus déshérités du point de vue religieux.

On s'est enfin récrié devant l'abondance des faits merveilleux et surnaturels qu'ils racontent. Mais quand on connaît la vie mortifiée de leurs héros, on ne saurait s'étonner qu'à l'instar de tant de mystiques il eût expérimenté des états de contemplation et d'extase, dont il rend compte lui-même dans son « recueil des bénéfices de Dieu ». Quant aux miracles rapportés dans les *Vies*, nous nous contenterons d'imiter la prudence de la Cour de Rome, qui ne les a pas retenus, sauf pour les faire entrer dans la *fama sanctitatis*.

(3) Je la signalerai dans le corps du texte : abréviation K (= Kerdanet) avec indication de la page de l'édition publiée par le chanoine Pérennès.

(4) Il est question, dans les deux *Vies*, d'un prêtre catholique anglais, Dom Charles Louët qui, chassé d'Angleterre par la Réforme, aborda à Morlaix où il catéchisa la jeunesse jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Cantorbéry par le Pape Clément VIII. Or l'archevêché de Cantorbéry, supprimé sous le règne d'Elisabeth, ne fut jamais rétabli au titre catholique romain. Les listes officielles que j'ai consultées ne mentionnent, d'ailleurs, aucun archevêque de ce nom. M. Schlemmer signale un Charles Louët et un Yves Louët comme « régents de l'école et collège de Morlaix » en 1600 (Cf. *Le Collège de Morlaix*, p. 25). — Comment expliquer cette erreur ? Il ne s'agit pas, toutefois, de généraliser. M. Pérennès, qui a exploré les archives paroissiales de Ploaré a identifié des personnes signalées par les biographes dans la longue période du séjour de Michel à Douarnenez. Les résultats de ses recherches correspondent aux dires des deux auteurs comme orthographe, comme situation sociale et comme chronologie.

Voici maintenant quelques exagérations : Michel, étudiant, « savait toute l'Écriture Sainte en grec » (K., p. 45) ; à Tremenac'h « il oublia la langue maternelle, à savoir le langage breton qu'il dut apprendre de nouveau » (ib., p. 87) ; « les pauvres Bretons ne différaient des barbares que par le seul baptême » (ib., p. 104) ; « il n'y avait personne qui catéchisât en breton » (ib.) ; il (Michel) fut le premier qui, après saint Yves et saint Vincent Ferrier, a introduit les instructions familières du catéchisme » (ib., p. 205). Or, il n'y avait pas si longtemps (en 1577) que Gilles de Kerampuil, recteur de Clédén-Poher, avait édité un catéchisme en breton.

La Société au début des Missions

La carrière active de Dom Michel se situe sur la scène de l'histoire à partir de 1608 ou 1609, un an ou deux avant la mort d'Henri IV. Après un séjour à Tréguier, il parcourt des paroisses du Léon jusqu'à 1613, soit une première période d'environ cinq années, qui correspond au début du règne de Louis XIII. De Landerneau, il gagne la Cornouaille ; depuis 1616, il est à Douarnenez : ce sera le centre d'où il rayonnera, l'espace de près de 25 ans, dans les lieux circonvoisins. L'année 1630, prise comme le point culminant de son ministère, sera la date limite de l'objet de mon enquête sur le milieu et l'état social.

I. — LE CLERGE

Michel a porté son jugement sur les deux ordres d'ecclésiastiques : séculiers et réguliers.

(A) Les Prêtres Séculiers

Il les classait en quatre catégories : 1°) ceux qui se bornaient à dire leurs messes, à réciter leur bréviaire et parfois à faire le catéchisme. Il voulait qu'ils eussent au moins une connaissance suffisante du latin ; 2°) ceux qui, outre ces fonctions, exerçaient le ministère de la confession : ceux-là devaient, en plus, étudier sérieusement les cas de conscience ; 3°) ceux qui, comme recteurs ou vicaires perpétuels, avaient charge d'âmes dans les paroisses : ils devaient étudier la philosophie, l'Écriture Sainte, les casuistes et être capables de prêcher ; 4°) ceux qui, renonçant aux dignités et aux charges, se mettaient à la disposition de « Nosseigneurs les Prélats pour instruire et catéchiser, dans plusieurs évêchés, les (peuples) les plus abandonnés et nécessiteux d'instruction ». Michel sera de ces derniers. En existait-il dans les rangs du clergé séculier ? En tout cas, ils devaient être peu nombreux. A ces prêtres il demandait six années d'études aux humanités et quatre en scolastique (K. p. 79).

Nous avons la bonne fortune de posséder un document de premier ordre sur l'état du clergé de Léon à l'époque : les *Constitutions Synodales* de l'Evêque, René de Rieux (5). Celui-ci, aussitôt nommé (1619) se déclarait résolu « de ne conférer le sacerdoce qu'à des sujets vraiment recommandables par leur science et leur piété ». Le diocèse comptait 95 paroisses, plus une vingtaine de trêves ou succursales et un nombre de prêtres supérieur à 1.200 pour une population qui ne devait pas dépasser 200.000 âmes. Sur ce total, je crois pouvoir évaluer approximativement à 300 les membres du clergé paroissial, sans compter ceux approuvés pour les confessions. Que ceux-ci, prescrivait l'Evêque, n'aient la témérité, même connaissant leur théologie, de tendre l'oreille aux pénitents s'ils ne sont en mesure de les bien comprendre en français, *gallice* (comme en breton).

Au sommet de la hiérarchie se présentent Messieurs du Chapitre et de la Curie épiscopale avec leurs docteurs qui avaient pris grades aux Universités. Le clergé paroissial comprenait aussi un bon nombre de gradués. Mgr de Rieux fera l'éloge de ses « recteurs qui ne manquaient

(5) Parues en 1630 à Paris chez Michel Joly ; mais elles étaient préparées depuis longtemps. Le chanoine Peyron en a fait une analyse dans sa brochure *L'Evêché de Léon de 1613 à 1651*.

pas de connaissances » (6). J'ai signalé dans mes *Missions Bretonnes* avec quelle finesse le recteur de Plouvorn, qui avait participé à l'administration du diocèse sous le précédent gouvernement (de Mgr Rolland de Neufville), faisait valoir la réputation de vertu et de science de ses confrères.

Il faut néanmoins reconnaître qu'un besoin de réformes se faisait sentir. Comme Dom Michel, Mgr de Rieux regrette que les prescriptions du Concile de Trente concernant les études ecclésiastiques et l'établissement des séminaires n'aient pas été mises à exécution.

Des abus s'étaient glissés dans les mœurs du clergé subalterne qui constituait la très grande majorité (7). Examinant les « écueils ou rochers » qui guettent les clercs dans le monde et leur font courir le risque d'être, selon ses expressions « des nains dans la foi... des lampes sans huile, alors qu'ils devraient être des lampes ardentes et luisantes », Michel se plaint de « pratiques meséantes » : plusieurs fréquentaient les banquets de baptêmes ou de noces, rôdaient autour des tavernes, allaient à la chasse, le justaucorps à la mode par-dessus la soutane, suivis de meutes de chiens, à travers parcs, bois et campagnes. D'autres hantaient les maisons des gentilshommes ; d'autres couraient foires et marchés pour vendre et acheter ; d'autres conduisaient des procès. Même les « premières messes » étaient des occasions de repas où parents et amis étaient invités par centaines et donnaient prétexte à des danses avec concours de musiciens. (K. p. 58, etc.).

Mgr de Rieux, de son côté, prendra des mesures sévères contre ces abus. Dans une pièce écrite de sa main peu après son entrée en charge, il juge « indécent aux ecclésiastiques, de quelque condition qu'ils soient, de trafiquer, marchander, prendre fermes et receptes ». Il interdit aux clercs luttas, courses, saut des obstacles. Il leur défend, comme honteux, *probosus* et entraînant la suspense, l'usage des grands repas et des danses à l'occasion des premières messes. Y en eut-il, parmi ces clercs, à se rendre coupables d'intempérance dans le boire ou d'autres excès ? Michel ne le cache pas. Il n'en est pas, à ma connaissance, fait expressément mention dans les Statuts, à moins d'y voir une allusion dans la recommandation faite aux chanoines de ne se faire remplacer à l'office que par des clercs « *præstabili vitæ innocentia* ».

(B) Les Religieux

Michel s'était senti attiré vers la vie religieuse, mais indigne d'y entrer. Pendant son séjour à Agen, il avait admiré l'esprit de pénitence

(6) Voici quelques noms rencontrés au hasard de mes recherches : Jean Evenou recteur de la Forest-Landerneau (1610), François Rolland recteur de Landéda (1621) étaient maîtres ès-arts ; Guillaume de Kersaint-Guilly recteur de Saint-Houardon (1610), Jean Silguy recteur de Plouider (1615), Prigent Boudeur recteur de Languengar (1623), François Pennec, vicaire à Lesneven, etc., étaient de la confrérie des maîtres ès-arts de cette ville. Le recteur de Kernilis, bon humaniste, composa des vers latins à la mémoire du seigneur de Kermavan (1628). Goulven L'Hostis, recteur de Lannilis depuis 1602, a laissé des notes dont nous savourons la bonne latinité. Yves Martin, vicaire à Lesneven (1619) avait étudié comme le P. Maunoir au Collège de la Flèche. Une enquête en Cornouaille conduit à des constatations du même genre.

(7) Ils desservaient des chapellenies, tenaient quelquefois de petites écoles, beaucoup cultivaient leurs terres. J'en ai relevé un grand nombre qui figurent comme témoins ou assistants ou participants aux actes religieux de leur paroisse. L'examen des registres de chrétienté que j'ai consultés aussi bien en Cornouaille — particulièrement dans les paroisses entre l'Ellé et l'Isle — montre les signatures de ces prêtres « habitués, sous-curés, etc. », qui font souvent suivre leur nom de la mention « prêtre » ou « prêtre indigne ».

et de pauvreté évangélique des Capucins. Il tenait en grande vénération les Pères de la Compagnie de Jésus, ses maîtres aux Universités : il suivra point à point la mystique ignacienne ; il confiera à des Jésuites la direction de sa conscience. Il conseilla à son neveu qui voulait être prêtre de consulter un Capucin ou un Jésuite.

Il ne se faisait cependant pas d'illusion sur les dangers de contamination mondaine, même pour les religieux. Il avait éprouvé le relâchement des Dominicains de Morlaix quand il pensa à faire profession dans leur Ordre sous le froc blanc et le manteau noir. Il n'en resta pas moins épris de l'idéal de leur fondateur et il s'adjoignit un Frère Prêcheur du même couvent, son ami et ancien condisciple Pierre Quintin — fidèle à ses vœux jusqu'à souffrir de l'incompréhension de ses confrères — pour collaborer avec lui dans l'enseignement du catéchisme.

Sa carte des *Lois* est bien significative : moines et moniales ont embrassé un genre de vie plus parfait, loin de Babylone, la cité de perdition, qui est l'image du monde. Il dira ailleurs qu'ils ont abordé dans l'Île de Haut-Conseil. Ici le tableau représente, à droite, des religieux voués à la contemplation et à la prière dans l'enclos de leur couvent et paraissant se disposer à la prédication ; à gauche, des religieuses dans la même attitude : certaines semblent faire le geste d'enseigner.

Les évêchés bretons leur étaient une terre d'élection. Des Congrégations y étaient installées depuis des siècles. A nous en tenir à la période qui fut l'objet de notre examen, nous trouvons les Jésuites s'établissant à Quimper en 1619 et y fondant un collège. Sept couvents de Capucins sont fondés en Basse-Bretagne entre 1611 et 1621. Les religieux prêchent, avec l'autorisation des évêques, Avents et Carêmes, sermons de pardons et de pèlerinages. Leurs Ordres fournissent des prédicateurs français et bretons, des directeurs de conscience renommés : un Capucin, le P. Césarée, recevait les confidences du voyant de Ste-Anne d'Auray, Nicolazic ; un Minime sera le premier confesseur connu de la stigmatisée de Guiclan, Marie-Amice Picard ; un Jésuite, le P. Huby, guidera dans ses voies extraordinaires Armelle Nicolas, « la bonne Armelle », l'extatique du pays de Vannes.

II. — LES SEIGNEURS

« De toutes les provinces du royaume il n'est aucune qui ait plus d'ancienne noblesse que la Bretagne, et particulièrement cette partie de la Basse-Bretagne qui compose l'Evêché de Léon. » Cette constatation est du marquis de Pomponne de Reffuge, lieutenant général des armées du Roi. En Cornouaille, sur le territoire de Locudy, on a pu établir une liste de 43 manoirs antérieurs à 1600. En Bas-Léon, région d'origine de Dom Michel, des parcs comme Plouzané et Plourin comptaient une quarantaine de familles nobles. Les Le Nobletz étaient alliés à plusieurs d'entre elles.

« As-tu été marquise, ou baronne ou comtesse ?... L'arrêt n'en sera pas moins porté au parquet de la Sainte Trinité. » Tel était le sujet de réflexion que Michel proposait à une semillante jeune fille de Morlaix, qu'il avait détournée des vanités du monde. Voyons comment ce gentilhomme de race traitait ceux de sa qualité qu'il voulait convertir : ne sauraient prétendre au Paradis les seigneurs qui exigeaient de leurs vassaux un fermage trop élevé ; ceux qui, au mépris des traditions et contrats, réclamaient des journées d'hommes et de bêtes (corvées) ou se faisaient délivrer des présents en de multiples occasions : inauguration d'aires neuves, défrichement des vieilles terres ou écobues, filerie du

lin, baptême de l'enfant du château ; ceux qui faisaient payer trop cher le décret de justice ; ceux qui imposaient un mari aux filles contre le gré des pères, mères ou tuteurs (K. p. 173-174) (8).

Les nobles jouissaient de privilèges importants et nombreux qui tournaient facilement aux abus : *droits onéreux*, tels que lods et rachats dans les partages, ventes et successions de leurs vassaux ; banalités ou droit de suite au four et au moulin, qui obligeait le paysan à moudre son grain et à cuire son pain chez le propriétaire à prix d'argent ; la corvée, qui consistait à faire la récolte du maître et à rentrer ses foin ; la dime sur certaines cultures. *Droits de justice* — avec sceaux de contrats et actes — que symbolisaient les patibulaires à deux, trois ou quatre piliers : si les seigneurs usaient rarement de la faculté de juger et de condamner un criminel (haute justice), ils exerçaient ordinairement par leurs greffiers, sergents, procureurs et notaires, d'autres droits, comme le décret dit de justice, autorisant le mariage de leurs sujets mineurs. *Droits honorifiques* : à l'église, banc, armoiries, tombes à fleur de terre ou élevées et autres prééminences. Michel s'indigne contre « l'abomination des grands » qui croient avoir mérité tant d'honneurs après avoir « si peu fréquenté et mal vénéré les sacrements » (avertissement 83).

Les cahiers de doléances n'en diront pas autant en 1789. Toutefois, il nous faut noter ici le point de vue du moraliste qui appuie sur les abus, et s'attaque aux points les plus vulnérables ; du prêtre sans attache paroissiale qui n'est pas tenu à des ménagements comme le clergé local. Il ne se leurre pas : ses avis paraîtront « sottise »... « S'ils n'étaient nouveaux et exorbitants ou étrangers à ouïr, ils ne seraient pas salutaires » (avertissement 80). Sans doute les lettres d'anoblissement des ducs conférant des privilèges (9) avaient été délivrées pour services rendus ; sans doute les droits honorifiques et avec eux les droits de présentation aux paroisses, chapelles, collégiales, etc..., dérivait héréditairement d'une fondation ou d'un patronage ; mais l'impitoyable censeur opposait à la conduite de ses contemporains les vertus des ancêtres : « En ce temps ils n'ont pas la sainteté du temps passé » (Av^t 83).

Michel, bien sûr, ne frappe pas de la même note de censure toute la gent nobiliaire. Il a vu, à Pont-l'Abbé, M. de Porzmoreau, appelé « le Père des pauvres » (K. p. 213) ; il a rencontré à Ouessant un gentilhomme qui pacifiait les différends, de sorte qu'il n'y avait besoin dans l'île ni d'avocat, ni de juge, ni de procureur, ni de sergent. (K. 165).

Se trouvant un jour à Morlaix, près de la place St-Dominique où se promenaient plusieurs gentilshommes et gens de justice, il demanda à sa sœur Marguerite : « Que font ces messieurs ? » Elle répondit : « Ils font le métier des mondains ». Il lui reprocha d'avoir jugé ainsi, répliquant qu'il y avait dans cette compagnie des personnes qui portaient cilice sous leur chemise de toile blanche (10) (K. p. 141).

(8) Outre le ms. de Kerdanet, je citerai au passage une autre source de renseignements, les avertissements de Dom Michel, extraits de son cahier *Du mépris du monde à l'usage des pères et mères de famille du Conquet*. Ce cahier (109 avertissements) a été transcrit sur « les manuscrits autographes du saint homme » par Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet (1792-1874), avocat et docteur en droit.

(9) Mais en contre-partie les bénéficiaires et leurs successeurs étaient tenus à certaines obligations comme le service en armes, la convocation au ban et à l'arrière-ban ; exemptés des impositions roturières, ils devaient les payer pour les terres qu'ils ne « manœuvraient » pas.

(10) Louis Le Guennec, qui s'était spécialisé dans l'histoire des familles nobles en Basse-Bretagne, faisait observer que s'il y eut « des vauriens blasonnés » — il en cite un certain nombre — il y en avait beaucoup plus — et il en cite — qui étaient vénérés de leurs vassaux. Il ressort de ses études (voir surtout sa *Notice sur Plougonnen* et ses quatre volumes posthumes) que les familles aux apanages opulents étaient le petit

De hauts et puissants seigneurs et dames tenaient sur les fonts les enfants de leurs fermiers et leur donnaient leurs prénoms au baptême, une des causes, à mon avis, de l'abondance des prénoms français dans les milieux les plus ruraux. Ceci m'est apparu dans l'examen de nombreux registres paroissiaux du XVII^e siècle en Léon et en Cornouaille. Il y avait aussi, parfois, réciprocité de la part des vassaux dans le parrainage des enfants du seigneur, comme l'atteste la formule : « le parrain et la marraine ont été élus pauvres gens » (11).

III. — LA BOURGEOISIE

La haute bourgeoisie comprenait les catégories les plus élevées de gens de loi, les détenteurs héréditaires de charges municipales, les gros commerçants, les riches rentiers. Beaucoup de ces bourgeois étaient anoblis de par leurs charges ou leurs alliances, ou par acquits de biens anoblis de par leurs charges ou leurs alliances, ou par acquêts de biens

Il en avait vu dans les villes, souvent mieux logés et plus confortablement aménagés que bien des Messieurs de la Noblesse. Quimper avait « plusieurs maisons de plaisance enrichies de grands jardins élevés sur des collines agréables pour la vue sur toute la campagne et les environs » (12). St-Pol-de-Léon conserve encore de nos jours des types de l'architecture de ce temps : Keroulas, La Richardine, élégantes et solides résidences en pierres sculptées. A Morlaix, la ville la plus commerçante de Basse-Bretagne, à cause de son port commode pour les exportations et les importations (13), s'était constituée une véritable aristocratie judiciaire et marchande et où se recrutaient maires, syndics, miseurs et autres magistrats. En faisaient partie une trentaine de dynasties bourgeoises connues depuis le XV^e siècle, les Pinart, les Callouët, les Nouël et autres. Leurs résidences étaient sans doute ces maisons à pignons ouverts et à pont d'allée, les premières datant de la duchesse Anne : deux corps de logis, l'un donnant sur la rue, l'autre placé par derrière et séparé du premier par une cour vitrée (14).

La bourgeoisie moyenne, sauf exception, et la petite bourgeoisie menaient un train de vie plus simple ; dans les rangs de la première nous voyons bien figurer des personnages que nous présentent Michel et

nombre : celles dont les châteaux (ex. Kerjean en Haut-Léon, Kergroadez en Bas-Léon, Kymerch en Cornouaille) dressaient leur silhouette avec leurs imposantes bastilles aux remparts dominateurs. Par contre, beaucoup de moyenne noblesse, logeant dans des manoirs qui présentaient un aspect plus agricole que guerrier : un portail gothique orné de moulures feuillagées ; le logis central avec sa grande salle où dominait la cheminée monumentale sculptée. Quant à la petite noblesse, elle comptait beaucoup de gentilshommes qui se confondaient avec leurs paysans par la communauté des croyances et des habitudes.

(11) Registres paroissiaux de Brélès.

(12) D'après des relations de voyageurs vers le milieu du siècle. Cf. Le Guennec, *Vieux Souvenirs Bas-Bretons*, p. 58-59.

(13) Vers 1630, les négociants morlaisiens vendaient des toiles pour des millions à la Grande-Bretagne, au Portugal, à l'Andalousie (Cf. *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie de Quimper* 1937, p. 258).

(14) Le Guennec, *Vieux Manoirs*, p. 242 ; *Vieux Souvenirs*, p. 165. H. Waquet, *L'Art Breton*, I, p. 107-108.

Les enfants de bourgeois, pensionnaires à l'école de Morlaix (1605), couchaient dans des lits de hêtre, avaient linceuls (draps) de toile fine, couvertures de drap londrin (fabriqué à Londres), couettes de plumes et oreillers. Dans le mobilier, des tapis, des buffets de chêne, des bancs de chêne formant coffres. (Schlemmer, *op. cit.*, p. 28).

ses biographes : ces « honorables marchands » (15) ; ces maîtres de barque du Conquet, de Douarnenez, de Penmarch, de l'Île-Tudy ; ces médecins : M. Ponce, opérateur renommé à Quimper ; M. Cardose, à qui Michel envoie des clients ; ces apothicaires qu'un des *taolennou*, la « Carte des Malades » nous montre, débitant à M. Nigot tout un « abrégé de médecine » : ventouses, clystères, purgations, pilules, gargarismes, tisanes et autres remèdes.

Une classe bourgeoise s'était formée parmi les laboureurs aisés, comme ce Christophe Abgrall, de Guimiliau (vers 1600), propriétaire, riche à 1.200 livres de rente : il vendait de la toile aux foires et marchés et fournissait du travail aux tisserands, très nombreux en sa région (16). De la moyenne bourgeoisie aussi, les maîtres et artistes : orfèvres, blasonneurs, peintres et verriers de la région de St-Pol, sculpteurs de la vallée de l'Elorn ; maîtres papetiers d'origine normande établis à Pleyber-Christ (vers 1620), etc... Moyens ou petits bourgeois, selon leurs attributions judiciaires et administratives concernant choses et personnes du ressort de leurs maîtres : agents du Roi, officiers épiscopaux chargés des Reguaires (temporel de l'Evêché), agents des juridictions seigneuriales importantes. Ils portaient les noms de sénéchaux ou baillis, avocats, juges, notaires ; à un degré inférieur, les greffiers, huissiers, sergents (17). Quand il fera son testament et prendra « congé de Messieurs ses parents et héritiers », Dom Michel leur dira avec humour que le « beau Rien » qu'il leur laisse les « retirera de la tyrannie d'un greffier et de la patte d'un sergent ».

Le monde des bourgeois, petits, moyens et grands ne tombe pas tout entier non plus sous le réquisitoire du sévère moraliste quand il dénonce les juges qui font traîner les procès en longueur, les officiers de justice qui font subir aux délinquants des peines hors de proportion avec leur délit ; les marchands qui ont le désir désordonné du lucre ; les chirurgiens qui entretiennent les plaies ; les prêteurs qui prennent de douze écus un, sans compter les collations : une avant et l'autre à la fin du prêt (K. 173-174 et avertissements 68 et 69).

Echappaient à la censure, parmi ceux qui évoluaient dans son rayon visuel au Conquet, cet Alain Lestobec, régistrateur ou agent du fisc, dessinateur et coloriste qui lui confectionna des tableaux ; cette Françoise Troadec qui savait faire et peindre les cartes marines pour la conduite des marchands trafiquant sur mer (K. 195) ; toutes les « personnes de qualité qui craignent Dieu suffisamment » (3^e Av^e). En revanche, il écrible à toutes mains les bourgeois « vêtus comme des nobles et plus outrageux qu'eux » (2^e Av^e), « fleur et farine du monde ». Ceux-là portaient gilet, large veste, baudrier, manteau, bottes à revers (18). Une de ses cartes, celle des Lois les montre en justaucorps, en hauts de chausses bouffants serrés au-dessus du genoux avec garniture de rubans.

(15) Dans le nombre, ceux qui débitaient marchandises aux foires. Celles-ci très nombreuses, se tenaient non seulement dans les villes, mais dans les centres urbains : Le Folgoët, Brennilis, Kersaint-Gilly en Guiclan, etc. Vendeurs et acheteurs affluaient de loin à La Martyre ; en 1618 il en vint de Normandie, de Tours et d'Angers et jusque d'Angleterre et d'Irlande. On trafiquait vaisselles d'argent et autres orfèvreries ; soieries, draps, mercerie, chevaux et bestiaux (Arch. Dép. Fin., 245). Ces assemblées étaient bruyantes. D'où la remarque du biographe : « parler ensemble comme une quantité de marchands dans une foire » (K. 155).

(16) Cf. Vie manuscrite de M. Amice Picard par le P. Maunoir.

(17) Cela faisait des juridictions superposées : c'était l'un des abus de l'ancien régime.

(18) Ils avaient cheveux longs, moustache et mouche Louis XIII ; exemple le riche dans le groupe que préside saint Yves au porche de l'église de Leuhan.

Et le costume féminin ? Comme il faisait mission à Landerneau, en 1613, il avait rencontré, habillée comme une marquise, une de ces bourgeoises comparées par lui à des tortues qui portent toute leur fortune sur le dos : « Quelle vanité de porter au dehors des habits de satin, et au-dessous des jarretières d'étope ; de border sa robe de satin et de ne payer ses dettes ! ». (K. 203). Dans son proche entourage il avait vu les pères et ornements de demoiselles aux cheveux frisés, utilisant fard, poudres et parfums, portant habits de satin ornés de passementeries ; coiffures et collets de dentelle, pendants d'oreilles, colliers de perles, bagues de diamant, souliers à la mode. Ainsi était sa sœur Marguerite avant qu'il lui imposât un habit de grosse toile et des sabots de villageoise (K. 127). De même Françoise de Quisidic : sur son ordre, elle jeta ses affluets au vent, quitta l'habit délicat et fait à la mondaine, ses vêtements de satin et de taffetas pour revêtir une robe grise, une ceinture de chanvre et un manteau gris (K. 118). Il ne demandait un tel sacrifice qu'aux âmes d'élite à qui il faisait mater la nature ; au commun, il recommandait un habit seyant « retenant la qualité de l'état » (Av^e 3 et 63) pour que l'on sache si celle qui les porte est villageoise, bourgeoise ou demoiselle.

IV. — LE PEUPLE

L'expérience avait appris à Michel que « les villageois des champs étaient les plus susceptibles de la doctrine céleste » (K. 214). Dès sa prime enfance, il s'attacha à la pieuse campagnarde que ses parents lui avaient choisie comme nourrice : il dira combien il était reconnaissant au Seigneur d'avoir été confié à cette vertueuse fille des champs. Aux écoles de Plouguerneau et de Ploudaniel, ses condisciples étaient de petits paysans. Il recommandera aux parents dont les enfants étaient touchés par la corruption du siècle de les mettre chez des personnes de basse condition et de changer leur habit mondain en un habit rustique (Av^e 64). Chassé par son père dans l'affaire du bénéfice refusé, il vécut « dans une chaumine comme un pauvre paysan, sans fréquenter les nobles, ni les riches, ni les personnes lettrées, demeurant dans l'église pendant l'office divin (non au banc seigneurial de la famille) mais comme une personne champêtre ». (K. 66) (19).

Il a écrit, s'inspirant de la parabole évangélique : « Ce fut la racaille du marché qui fut trouvée propre pour aller au banquet » (Avertissement 81). Divers exemplaires du type populaire défilent dans ses écrits : ou ses cartes ou dans les récits des biographes : des vendeurs d'étope ; de pauvres merciers portant leurs paniers sur leurs épaules ; un colporteur d'articles de quincaillerie allant, de bourg en bourg sur sa monture chargée de marchandises ; des travailleurs de la terre : pauvres laboureurs, journaliers, valets de seigneurs, de petites gens en courtes braies bouffantes penchés sur le sol qu'ils creusent avec des pelles. Surtout les peuples de la mer : entre l'Île Tudy et Quimper, il rencontre des vendeurs de poissons, à pied, ployant sous de lourdes charges : il leur prête

(19) Ainsi pendant six mois, et plus tard pendant un an à Trémanac'h. Même ligne de conduite à la fin de sa vie quand il déclina l'hospitalité que lui offrait Haut et Puissant Seigneur François de Kergroadez (K. 380), préférant terminer ses jours dans une mesure de dix pieds de long. Ceci se passait au Conquet. Jeanne Le Gall faisait son ménage, achetait ses vivres, allumait son feu, lui prêtait des linceuls et une robe de chambre. Pour l'intéresser davantage à son service, Françoise Le Nobletz, dame douai-rière de Ccatelan, nièce du saint homme constitua à ladite Jeanne Le Gall 18 livres tournois par contrat (que cite Le Gouvello à la page 379 de son livre) en date du 19 juin 1647.

ses deux chevaux, celui qui le portait lui-même et celui qui portait ses bagages.

Il ne méconnaît pas, pour autant, les défauts du peuple. Ce qu'il dénonce, dans ses avertissements, c'est la pédanterie de tailleurs et gens de boutique, l'orgueil des paysans qui portent habits de bourgeois, « la coquetterie et les mondanités des filles chambrières au service des grands ».

On vivait chichement dans le peuple : pain d'orge, lait et bouillie, et quelquefois du lard, était le menu ordinaire des gens de la campagne ; potage de poisson, pain, sardines rôties sur les charbons, celui des habitants de Douarnenez. Michel partageait avec eux ces menus. Mais celui des îles était plus maigre : des panais que cultivaient les femmes, du poisson sans beurre ni vinaigre et, comme il n'y avait ni moulin ni four, du pain cuit sous la cendre de goémon. (K. 221) (20).

Autre question : l'instruction populaire. Michel aurait voulu un peuple plus instruit, lui qui recommandait aux riches de payer les études de pauvres écoliers. Sur l'étendue et le degré d'instruction, nous devons nous en tenir à quelques sondages. Les prescriptions des évêques sur les petites écoles étaient souvent lettre morte. Aussi l'instruction variait selon les localités. Villes et gros bourgs comptaient moins d'illettrés. A St-Pol, vers 1620, tous étaient censés pouvoir lire les affiches apposées aux portes de la cathédrale et « Jouxte la Croix du Grand Cloître ». A Douarnenez-Ploaré, au bas d'un acte du corps politique, nous relevons 13 signatures sur 27 délibérants, y compris les notables. Dans les paroisses rurales, le nombre des signatures sur les registres est sensiblement inférieur (21).

L'analphabétisme était une cause de l'ignorance religieuse. Une seconde — tout à fait inattendue — était le manque de simplicité du clergé dans son enseignement. Mgr de Rieux insiste pour que, dans chaque paroisse, il y ait au moins un prêtre chargé de l'instruction des enfants et pour que l'enseignement de la chaire soit ramené à plus de simplicité. Michel, de son côté, fonde de petites écoles partout où il passe, aidé de sa sœur Marguerite et de personnes instruites ; il compose son catéchisme par questions et réponses d'une extrême clarté (22) ; il y ajoute la leçon de chose avec des tableaux parlants et animés, par exemple des jeux scéniques représentant les vertus aux prises avec les péchés capitaux.

Avec l'ignorance, les superstitions avaient beau jeu. Les biographes

(20) Les gens du peuple en voyage, se faisaient mieux traiter : par exemple, quand ils allaient aux foires et marchés ou aux pardons et pèlerinages. Plusieurs, selon l'auteur anonyme, couraient aux assemblées jusqu'à vingt et trente lieues (K. 174). C'est ce qui expliquait sans doute que les maréchaux des villages ferraient les souliers des piétons.

(21) J'ai eu l'occasion de voir, en des lieux divers du Finistère actuel, un bon nombre de registres paroissiaux. Ceux de Brêles donnent pour une centaine de témoins nommés à l'occasion d'actes de baptêmes, mariages et sépultures pour 1674 : témoins nés au temps de Dom Michel) une quinzaine de signatures en plus de celles des nobles et des prêtres. La proportion est bien moindre dans les paroisses de la région de Quimperlé (Locunolé, Querrien, Tréméven), où presque seuls les seigneurs et les ecclésiastiques signent. Par contre, dans la région du Cap, sur 80 actes de baptême à Clédén, on lit 11 fois la signature du père et 29 fois celle du parrain (enquête de M. Daniel Bernard, qui fait remarquer que les signatures de femmes sont rares).

(22) Quelques exemples : A quelle fin la seconde Personne de la Sainte Trinité s'est-elle faite homme ? Pour racheter la nature humaine et élever la terre au ciel. — Pour quelle fin a-t-il été garrotté ? Pour nous délier des liens du péché. — Pour quelle fin a-t-il enduré la mort ? Pour nous donner la vie. (Extraits d'un cahier de 10 folios « Pour ceux qui commencent à servir et aimer Dieu et son bénigne Fils Jésus-Christ », copie du XVIII^e ou XIX^e siècle, Arch. Evêché Quimper).

parlent de pratiques superstitieuses « en quelques endroits ». Des femmes maltraitaient les images des saints quand leurs maris, partis en mer, tardaient à rentrer ; balayaient la chapelle la plus proche et en dispersaient la poussière pour avoir le vent propice. On recourait à des formules magiques pour obtenir des guérisons, pour découvrir des trésors.

Du recours aux puissances maléfiques par des invocations, pouvons-nous déduire qu'il se tenait des réunions clandestines où initiés et suggérés rendaient un culte au démon ? L'auteur anonyme signale trois faits non localisés. Dom Michel était alors retiré du ministère, mais le P. Verjus déclare qu'il confia au P. Maunoir la charge de poursuivre, par le moyen des missions et au for interne, les adeptes (23) de Satan et lui remit à cette fin le *Malleus maleficorum*. Mgr de Rieux se borna à des peines canoniques contre devins et sorciers : ou bien il ne connut pas l'existence des sabbats ou bien le Léon en était exempt. Nous savons d'autre part, qu'un de ses successeurs, Mgr de Visdelou, de concert avec les évêques de Cornouaille et de Tréguier, appuya l'action de Maunoir.

Ces cas, s'ils se produisirent, furent certainement exceptionnels. Plus fréquents étaient les désordres occasionnés par les danses. Non pas ces danses auxquelles les gens se livraient, à l'occasion des assemblées et des pardons, aux carrefours des routes ou dans les prairies, aux sons des bombardes, des cornemuses et des flûtes, mais les danses que critique Marc Person, vicaire à Plouguerneau vers 1675, auteur d'une *Gwerz* sur Michel, Marguerite et Anne Le Nobletz :

*Quitta a reant an ilizou
Evit mont d'an assembleou
D'ar suliou d'ar queliou
...Evit dançal*

ces mêmes danses que condamnait l'Evêque de Léon : elles se tenaient, de nuit, aux abords des chapelles « cum tympanis citharae ac tibiarum sonitu », note René de Rieux. A Douarnenez, Marguerite Le Nobletz usa d'un stratagème pour extirper les bals dangereux : elle apprenait aux jeunes filles des danses inoffensives et dansait avec elles, donnant congé aux sonneurs. En guise de récompense, elle offrait des pommes et des épingles (article apprécié en ce temps) et dans les relâches faisait jouer aux cartes. Ainsi passait-elle pour « la plus joyeuse, la plus récréative qu'on eût jamais vue. » (K. 152).

Le peuple savait se divertir honnêtement. L'Evêque en interdisant luttes et courses aux seuls clercs, laisse bien entendre qu'elles étaient permises aux laïques. En Cornouaille, il en allait de même. Les comptes de fabrique de la chapelle de St-Denys, en Plogonnec, sont bien révélateurs à ce sujet : « Payé des bonnets aux luteurs » (1601) ; « payé des ceintures de cuir » (1604). Les fabriciens font venir des bateleurs et des comédiens pour amuser la foule (1602). Ils donnent aux luteurs, à titre de gratification ou de récompense, de l'argent, des gâteaux, des aiguillettes (insignes de décoration). Le jeu de la soule est également mentionné. La fabrique de Plomeur paie des gâteaux aux luteurs et aux tireurs le jour de la fête (1627) : il s'agit du papegaut, perroquet en bois peint qui servait de cible aux tireurs à l'arc. (A suivre.)

L. KERBIRIOU.

(23) J'ai exposé tout au long cette campagne antisatanique dans mon livre *Les Missions Bretonnes*.

Bretagne ; ce qui vient peut-être de ce que les rivières n'y sont pas assez vives.

Nous sommes rentrés dans notre auberge, les oreilles tout étourdies du bruit du vent et de la mer. Il y avait avec nous deux Parisiens, les sieurs B..., père et fils, qui devaient s'embarquer sur notre vaisseau ; ils ont, sans rien dire, fait atteler leur chaise et sont retournés à Paris.

LETTRE IV

A bord du *Marquis-de-Castries*, le 3 mars 1768,
à onze heures du matin.

JE n'ai que le temps de vous faire mes adieux ; nous appareillons. Je vous recommande les cinq lettres incluses ; il y en a trois pour la Russie, la Prusse et la Pologne. Partout où j'ai voyagé, j'ai laissé quelqu'un que je regrette.

Mais le vaisseau est à pic. J'entends le bruit des sifflets, les hissements du cabestan, et les matelots qui virent l'ancre... Voici le dernier coup de canon. Nous sommes sous voiles ; je vois fuir le rivage, les remparts et les toits du Port-Louis. Adieu, amis plus chers que les trésors de l'Inde !... Adieu, forêts du Nord, que je ne reverrai plus ! Tendre amitié ! sentiment plus cher qui la surpassiez ! temps d'ivresse et de bonheur qui s'est écoulé comme un songe ! Adieu... adieu... On ne vit qu'un jour pour mourir toute la vie.

Vous recevrez mon journal, mes lettres et les regrets. Je vous aimerai toujours... Je ne puis vous en dire davantage.

Je suis, etc...

(*Œuvres de JACQUES-HENRI-BERNARDIN DE SAINT-PIERRE*, mises en ordre par L. Aimé-Martin. Paris, chez Lefèvre, libr.-édit., M DCCC XXXIII, 2 vol. in-8°, t. I, *Voyage à l'Île de France*, pp. 21-24).

En Basse-Bretagne au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz

(Suite et fin)

Etat économique et social

Nous sommes en Basse-Bretagne au début du règne de Louis XIII. Comment caractériser sommairement les conditions économiques et sociales ?

A la campagne le nombre des fermiers, métayers, laboureurs l'emporte sensiblement sur celui des domestiques et journaliers (1). En ville, non seulement les grandes organisations, mais les petits métiers ont des confréries qui disposent de pas mal de ressources. Les gens de mer, sauf ceux des îles, ne se contentent pas de vivre des produits de leur pêche, mais les vendent sur place à des marchands et les exportent à l'étranger. (K. 227-228).

L'historien Moreau parlant des classes sociales au moment des guerres de religion décrit les ménages du peuple « bien complets et ameublés ». Des inventaires de l'époque confirment son observation. Depuis, la guerre et l'occupation ont ravagé le pays. Mais il semble que la reprise fut rapide, même dans les régions les plus atteintes, par exemple Douarnenez et les proches environs au temps du séjour de Dom Michel : les jeunes filles pouvaient s'y payer le luxe de bagues aux doigts, de dentelles à leurs coiffes et collets, de passements à leurs habits. Et l'auteur qui en parle ajoute : « Les pompes et vanités se logent aussi bien quelquefois sous la chaumière que dans les châteaux des riches et des nobles. » (K. p. 153). Cette constatation, on le voit, n'a pas une portée générale. Je la donne telle qu'elle est formulée.

(1) Les nombreux registres d'actes paroissiaux que j'ai consultés, tant de la région de Quimperlé que de celle de l'Aber ne donnent que rarement les professions, mais voici ce que j'ai noté dans des registres plus récents (deuxième partie du siècle et début du suivant) : sur 36 professions mentionnées, 10 journaliers, valets, domestiques ; 11 ménagers ; 2 métayers ; 7 meuniers ; 1 maître meunier ; 3 tisserands ; 1 maréchal ; 1 tailleur. C'est tout le contenu sociologique qu'il m'a été possible de tirer de mes sondages. — A Lanrivoaré, paroisse d'environ 400 habitants, le nombre des assujettis au fouage extraordinaire pour champs, parcs, prés, courtils et chambres est de 83 en 1676 ; j'en trouve 9 qui sont fermiers de seigneurs ; 2 paysans sont propriétaires, d'après une liste (archives du presbytère) qui n'est certainement pas exhaustive.

Les mœurs

Sur l'état des mœurs j'ai signalé bien des déficiences. Faut-il aller plus loin ? Il est une légende qui a la vie dure, celle des naufrageurs. Les pièces de procédure concernant les causes maritimes, ainsi que des statuts synodaux nous révèlent des cas de capture d'épaves et de bris échoués et de bris échoués sur les côtes. Les lois civiles comme les lois canoniques n'admettaient pas le droit du premier occupant et sévissaient avec une extrême sévérité, les premières par de fortes pénalités, les secondes par des sanctions allant jusqu'à l'excommunication. Mais nous ne trouvons pas davantage. Les riverains attachaient-ils des torches enflammées aux cornes des bœufs pour attirer les navigateurs sur les écueils ?

Thème à épisodes terrifiants pour drames et romans, que trop d'auteurs ne se sont pas fait faute d'expliquer. A quelle époque remonteraient ces coutumes barbares ? Ont-elles un fond historique ? MM. Lemoine et Bourde de La Rogerie, bien au courant des archives de l'Amirauté, se sont naguère inscrits en faux contre cette assertion : « Les dossiers si nombreux » disaient-ils, « que nous avons inventoriés, les déclarations des capitaines, les dépositions des témoins nous permettent d'affirmer que ces crimes n'ont jamais été commis. » Sans doute leur observation concerne seulement la Cornouaille et les documents consultés ne sont pas antérieurs à 1716.

Reste, il est vrai, un passage de la Vie de Dom Michel, qui se réfère aux insulaires de Sein : « On les appelait autrefois les démons de la mer : ils allumaient des flambeaux au-dessus des rochers pour attraper les vaisseaux qui faisaient voile la nuit à l'entour de cette île, qui est l'endroit le plus dangereux de Bretagne, pour ne dire d'Europe » (K. 217) *autrefois*. Sans doute s'agit-il d'une légende issue des brumes d'un passé mal connu, ou comme l'a supposé récemment un critique (2) à propos de ces coutumes criminelles attribuées à « une vieille population installée en un coin sauvage de la côte du Léon » de mœurs fort lointaines, du temps « où l'antiquité a connu la loi de la mer », donc antérieure à la civilisation et nullement particulière à la Bretagne.

Ceci dit, revenons à l'époque qui est l'objet de notre étude.

Etat religieux : Passif et actif

Sur le plan religieux, je garde l'impression que la situation est marquée par un fléchissement si on la compare à l'époque qui a précédé les guerres. Trop de témoignages concordent. Michel et les biographes ne sont pas les seuls à le dire. Le Père Carme Cyrille Le Pennec, décrivant les « belles et magnifiques chapelles de Notre-Dame en Léonais » (3), fait cette réflexion : « Ces ouvrages merveilleux portent témoignage de la rare et éminente piété de nos ancêtres, et qui nous fait rougir de honte, ayant à présent la claire flamme de la dévotion éteinte dans nos âmes. » Un autre contemporain, Guy Autret de Missirien précise que les guerres avaient étouffé dans tout le pays breton « l'exercice des vertus chrétiennes, la fréquentation des sacrements et l'horreur du péché (4) », et c'est un laïc qui parle. Dans un factum

(2) M. Maurice Brillant.

(3) Dans un livre approuvé pour l'impression, le 4 août 1645, par messires J. Guillermin et Claude de Penchoadic, chanoines de Léon.

(4) Cf. *Vies des Saints*, d'Albert LE GRAND (édition 1901, p. 753).

pour les Pères de la Compagnie de Jésus, il est dit de la Cornouaille : « Les peuples ont une dévotion particulière aux chapelles et aux pèlerinages, et anciennement beaucoup plus qu'aujourd'hui... » (5)

Nous voyons là une atténuation à la rigueur des précédents jugements. Lorsque, vingt ans plus tôt, les Jésuites avaient projeté l'établissement d'un collège à Saint-Pol et d'un autre à Quimper, ils vantèrent l'aspect religieux des deux régimes, attendant de ces constitutions « de grands fruits... », car le peuple d'ici est enclin à la piété, et les âmes sont prêtes à recevoir une culture spirituelle, bien que le parler habituel est le breton ; la plupart, néanmoins, en ville savent le français et en usent (6). « Peuple flexible et porté à la piété », avait dit, de son côté, Messire Yves Le Gac, parlant de ses compatriotes léonards.

Certain d'avoir ainsi quelque chose à présenter au compte de l'actif, je livre à bâtons rompus aux lecteurs une poignée de faits et d'attentions qui, s'ils ne constituent pas, chacun d'entre eux, des preuves irréfutables de vitalité chrétienne, forment un faisceau de probabilités impressionnantes.

1° Les registres de chrétienté font ressortir que tous les enfants sont baptisés, que les défunts sont morts « dans la communion de notre Mère la Sainte Eglise. »

2° Les biographes de Dom Michel reconnaissent eux-mêmes la pratique générale de la communion au Temps pascal. Entre « Pâques fleuries » et « Pâques closes », au témoignage de Mgr de Rieux, les confesseurs étaient surmenés, et il était recommandé aux fidèles de se confesser également à la Mi-Carême (7). L'observation du précepte dominical est plus difficile à établir. Les fêtes chômées étaient, d'ailleurs, beaucoup plus nombreuses que de nos jours : une quarantaine en plus des dimanches. C'est le cas de rappeler la remarque faite avec quelque humeur par le savetier de la Fontaine : « Monsieur le Curé de quelque nouveau saint charge toujours son trône. » Un arrêté du Parlement de Bretagne du 16 octobre 1627, laisse à entendre que la pratique était universelle. Je n'ai trouvé de chiffres que pour Saint-Pol, véritable ville sonnante, où le jour de la Pentecôte, en 1620, cinq mille personnes — ne s'agit-il pas de l'unanimité de la population adulte ? — se présentèrent aux églises pour la messe. Les pèlerinages du Folgoët, de St-Jean-du-Doigt, de Ste-Anne d'Auray, et autres sanctuaires, la Troménie de Locronan attirent des masses de fidèles venus souvent à pied de longues distances.

3° La plupart des familles comptent ou ont compté des prêtres parmi leurs membres : ils sont plus de 1200 en Léon, depuis les prêtres habitués (ms. *Dom Ian* de la tradition), jusqu'aux docteurs en Sorbonne. Religieux et religieuses, qui avaient couvents en Basse-Bretagne, se recrutent dans le pays. Une des caractéristiques de cette période est l'établissement de communautés nouvelles sur l'appel ou avec le consentement des habitants, l'autorisation de l'Ordinaire ou les lettres patentes du Roi.

4° Les corporations ont leurs autels dans les églises ; les confréries, surtout celles du Saint-Sacrement, du Rosaire et des Trépassés sont

(5) Arch. du Finistère, D. 45.

(6) Arch. S. J. France, 4, folio 49. Le projet fut réalisé à Quimper ; peu d'années après, le collège où enseignera Maunoir comptera un millier d'élèves.

(7) Cette coutume appelée Hanter-Coraiz subsistait encore en Léon et en Cornouaille au siècle dernier.

florissantes (8). Les registres de comptes accusent, un peu partout, des legs pieux, des apports en espèces, en nature, en terres pour des fondations de messes (9), ce qui traduit chez leurs auteurs le souci de faire leur salut. Et les offrandes constituent une contribution importante des fidèles aux frais du culte et à l'entretien du clergé (10).

5° Une floraison admirable d'art religieux date de cette époque : calvaires historiés, porches monumentaux, tours grandioses, trésors d'orfèvrerie, œuvres d'artistes, de maîtres, de tailleurs de pierre, d'artisans spécialisés.

Voilà donc, à côté des notes sombres, quelques touches claires qui se détachent dans le tableau.

C'est à René de Rieux que j'emprunterai le jugement qui me paraît le plus exact. Constatation faite d'une ignorance plus grande dans les paroisses rurales, il en attribue les causes presque exclusive « hanc unicum prope causam » au style pompeux et superbe des prédicateurs. Aussi a-t-il trouvé dans certaines paroisses plusieurs jeunes gens qui n'avaient pas appris les saints mystères (11). Je souligne la portée restreinte de cette constatation.

Même les écrits de Michel et les deux *Vies* contiennent des réserves à la noirceur du tableau. Il écrivait le 17 juillet 1625 à Messire Germain de Kerguelen, grand vicaire de Cornouaille : « Les prédicateurs de carême sont chargés de tant de stations qu'ils n'ont aucun temps de faire le catéchisme. » Comment surtout expliquer que Douarnenez, pris en charge dans un état lamentable par le missionnaire, se soit merveilleusement transformé, après un court laps d'années au point que nous lisions ces lignes : « Il n'y a pas de peuple plus instruit en France. Cette petite république ressemble à une école de théologie mystique, bien que la plupart ne sachent lire que dans les tableaux énigmatiques ? » (K. 250). Comment le symbolisme compliqué de plusieurs de ces peintures pût-il être accessible à tant d'esprits incultes ? Certes le rayonnement de sainteté qui émanait de la personne du missionnaire y fut pour beaucoup ; mais eût-il réussi à « ôter les épines de l'ignorance de la Basse-Bretagne pour y dresser un jardin de délices » s'il n'avait trouvé un support dans les âmes ?

Conclusion

J'ai été mieux servi par les documents concernant Léon et Cornouaille. Que penser des autres régions ? Le Tréguier n'avait pas si mauvaise réputation puisque quatre Congrégations s'y établissent. Dans son étude sur Armelle Nicolas, « *La Bonne Armelle* », du pays de Vannes, l'abbé Brémond se refuse à croire que la Bretagne fût « tombée si bas... Armelle n'a servi que chez de bons chrétiens. Elle a traversé bien des maisons. Dans la dernière que voyons-nous ? La prière du soir et une lecture spirituelle ; des enfants de quinze ans qui ont à leur

(8) La confrérie des Trépassés à Saint-Pol disposait, en 1630, de 1 500 livres de revenus annuels. La même année, les offrandes reçues pendant le jubilé permettent aux comptables d'engager de grandes dépenses pour restaurer ou renouveler le mobilier d'église.

(9) Ex. : Logonna-Daoulas, cinq fondations nouvelles entre 1609 et 1621. A Henvic pendant la même période, trois nouvelles chapellenies. Les honoraires de messes étaient de 8 à 10 sols.

(10) Sur ce seul chapitre des offrandes les registres de comptes de « Monseigneur Saint-Sezni » à Guissény (paroisse de 2.000 habitants), inscrivent 140 livres d'offrandes en fil, volailles, produits des trones, dons des porteurs d'enseignes.

(11) Cf. PEYRON, *op. cit.*, p. 58.

disposition des livres pieux ; à côté d'Armelle, une autre servante, demain religieuse et déjà toute céleste. Faut-il une direction à cette paysanne ignorante ? Le premier confesseur qu'elle rencontre est un spirituel des plus éclairés. Tout ceci dans l'enceinte ou dans les environs d'une petite ville et vers 1630. (12). »

Epoque de mystiques, en effet : Armelle Nicolas (1606-1671), Marie-Amice Picard (1599-1652), Catherine Daniélou (1619-1667). Epoque qui compta de grands évêques issus du terroir : René de Rieux (1588-1651), René du Louët (1583-1668) ; des écrivains de talent : le Cornouaillais Guy Autret de Missirien (1599-1660), Julien Furic du Run l'épistolier ; des membres renommés des deux clergés : Moreau l'historien ; Tanguy Guéguen, auteur de nombreux ouvrages bretons ; Rolland de Poulpiquet, auteur de traités variés et d'annales en langue française ; Jean Briand, abbé de Landévennec, fin lettré ; Albert Le Grand, le premier de nos hagiographes ; Pierre Quintin (1569-1629), gloire de l'Ordre de Saint-Dominique ; le P. Cyrille Le Pennec, etc. Et les dominants tous, Michel Le Nobletz « chétif prêtre missionnaire » au visage maigre, aux cheveux roux, à la barbe rasée, portant soutane plus courte que les autres prêtres.

Il parle une langue claire, sans grandiloquence, une langue que ne déparent pas les défauts de l'époque : ni l'abondance des figures de rhétorique, ni l'abus des pointes et des faux brillants. Cette étude a montré que chez lui l'originalité, la verve, l'humour s'allient avec la doctrine la plus pure. De même son breton caractérise la langue du XVII^e siècle.

Cet humaniste, ce gentilhomme de race fut un grand ami du peuple. Partisan de l'extension de l'instruction dans la masse, il consacra sa fortune à cette œuvre : « Le Père Michel et sa sœur (Marguerite) dédièrent tout l'argent qui leur était échu après la mort de leur père (survenue en 1612) pour l'instruction de la jeunesse et du simple peuple. » (K. p. 208).

Grand Breton et grand Français. A Douarnenez la trésorière de ses bonnes œuvres faisait dire chaque semaine une messe pour le souverain « à ce que Dieu lui donnât lumière et force pour conduire son peuple dans les sentiers de la vertu, assister l'Eglise, venir à bout de ses ennemis visibles et invisibles. » (K. p. 251).

L. KERBIRIOU.

(12) *La Conquête Mystique*, p. 126-127.



Document numérisé en 2017